

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Code du Travail : La Cosyga déçue

LE secrétaire général de la Confédération syndicale gabonaise, Philippe Djoula, a exprimé sa déception à ce sujet lors de sa récente visite dans la capitale économique.

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil / Gabon

LA Bourse du travail de la capitale économique a prêté son cadre en milieu de semaine à une Assemblée générale dirigée par le secrétaire général de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), Philippe Djoula. Il a justifié sa présence par deux raisons : la nécessité de rencontrer les différents responsables ayant un litige avec les syndicats affiliés à sa centrale syndicale, d'une part. Et échanger sur le projet du nouveau Code du Travail, d'autre part. Il s'agissait, notamment de la situation à Cora Wood, où les employés retraités avaient des difficultés pour rentrer dans leurs droits, de Peschaud où le dialogue social connaissait des petits soucis concernant

la grille salariale, à Foselev où les relations professionnelles étaient moins apaisées. Le secrétaire général de la Cosyga s'est dit satisfait que tout soit rentré dans l'ordre.

" Le projet de révision du Code du Travail qu'on nous présente est le plus minable que le Gabon ait jamais connu "

révision du Code du Travail qu'on nous présente est le plus minable que le Gabon ait jamais connu. Le gouvernement veut utiliser les travailleurs, mais nous ne nous laisserons

Avant de quitter la capitale économique, Philippe Djoula a commenté le projet du nouveau Code du Travail encore sur la table du gouvernement. À ce sujet, il a dit sa déception : " le projet de



Photo: Koumouss

La Cosyga exprimant sa déception sur le projet du Code du travail révisé

pas distraire et vous n'attendrez que le mot d'ordre de la centrale le moment venu. Si le gouvernement insiste, nous perdrons nos responsabilités en menant des actions de grandes

envergures hostiles au gouvernement ". Aux termes de l'Assemblée générale, une déclaration dite de Port-Gentil a été lue par le secrétaire provincial de la Cosy-

ga, Jean-Paul Opa. Déclaration dans laquelle il condamne l'entrave du ministère du Travail à l'exercice du bureau exécutif de la Cosyga issu des assises du congrès statutaire d'avril 2018, avant de constater la violation par le ministère de tutelle de l'article 3 de la convention N° 87 de l'OIT ratifiée par le Gabon.

Selon l'esprit de la déclaration, l'Union syndicale de l'Ogooué-Maritime (l'USOM) et ses affiliés attirent l'attention du gouvernement, des organisations nationales et internationales sur la violation et place le ministère face à ses responsabilités tout en se réservant le droit, par tous les moyens, de défendre la légitimité des travailleurs, "si le ministère continue de nuire au bon fonctionnement des syndicats".

PDIL2 et Banque mondiale font le point

Photo: Sidonie Ambonguila



Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

UNE mission conjointe du Projet de développement des infrastructures locales (PDIL2) et de la Banque mondiale a séjourné, il y a quelques jours, dans la capitale économique pour y visiter les anciennes réalisations, d'une part, et les sites des futurs chantiers, d'autre part. Conduite par Michel

Auguste Busamba, Secrétaire permanent de la Commission nationale des travaux d'intérêt public pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi (TIPPEE), cette délégation devait visiter, entre autres, la future voie sur le canal à aménager.

En l'absence de l'édile Gabriel Tchango, en mission à l'étranger, la délégation a été reçue par Odette Koumba Ndjékounda, 1er adjoint au maire. Elle s'est ensuite rendue, tour à tour, au dispensaire François Rissonga, au lieu-dit Château d'eau et au jardin d'enfants municipal de la cité Shell, deux des microprojets dont les travaux vont démarrer sous peu.

Il a été également question d'apprécier la route en pavés Pentecôte-Château d'eau, récemment réceptionnée provisoirement par la municipalité. Un canal bétonné y sera réalisé prochainement.

Pour l'exécution de tous ces projets communautaires, un appel à candidatures a été lancé, invitant les Petites et moyennes entreprises (PME) locales à soumissionner.

Le billet

Kits scolaires, tel un effet de mode !

LA pratique suscite la controverse. Décriée par certains et applaudie par d'autres, il n'en demeure pas moins qu'elle fait désormais partie de ce que l'on peut appeler les habitudes gabonaises. Ou pour caricaturer, comme notre ami Lybek, la qualification de Gabonititudes. En ce début de rentrée scolaire 2019-2020, la capitale économique, comme partout ailleurs dans le Gabon, a eu droit à sa série de remise de kits scolaires. Et elle se poursuit.

Tour à tour, hommes politiques, associations et quelquefois des individus, se sont succédé dans la cité pétrolière pour offrir des fournitures scolaires aux enfants dits démunis, ou issus des familles défavorisées. Des œuvres de bienfaisance, actions solidaires, voire charitables c'est selon, devenues légion en pareille période, chaque année, tel un effet de mode. C'est à croire que tout le monde ou presque s'est passé le mot pour suivre la tendance. Au point où l'image représentant la remise symbolique du kit à un bénéficiaire donne l'impression d'avoir affaire à un cliché. Tant les généreux

donateurs adoptent souvent la même posture, et s'assurent d'être vus, à coups de renfort médiatique. Mais peut-on les blâmer de dénaturer, par cette façon de faire, le caractère désintéressé d'un don ? Assurément pas. Car, il est indéniable que leurs actions, quels qu'en soient les motivations et les objectifs, soulagent de nombreux parents d'élèves. Notamment dans une ville où les effets de la récente crise pétrolière qui a foudroyé la population, se font encore ressentir avec acuité. Et ce ne sont pas les bénéficiaires présents en masse à ces différents rendez-vous de distribution de kits scolaires, qui diront le contraire.

Sauf que ces actions posées de manière ponctuelle ne sauraient remplacer la mise en place de mécanismes de solidarité plus efficaces et permanents. Lesquels auront également l'avantage de préserver la dignité des bénéficiaires, tout en leur épargnant une dette morale pouvant conduire au statut d'obligé.

Par Josiane MBANG NGUEMA